

# 2014

## Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets





# 2014

## Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets

# Sommaire

## Les faits marquants 4

### Le Sydom Aveyron

- a** Une compétence, **un territoire** 6
- b** Organisation et répartition **des emplois** 6
- c** L'outil industriel **du SYDOM** 7

### Les indicateurs techniques

- a** Les déchets **triés** 8
- b** Les déchets **enfouis** 9
- c** Les déchets **transférés** 10
- d** Les déchets **verts** 11
- e** Les produits **conditionnés** 11
- f** Les déchets **valorisés** 12

### Les indicateurs financiers

- a** Modalités **de financement** 14
- b** Montant annuel global **des dépenses du service** 16
  - 1** Section fonctionnement 16
  - 2** Section investissement 16
- c** Une **politique tarifaire rigoureuse** 17
  - 1** Traitement des ordures ménagères 17
  - 2** Traitement, transfert et transport 18
- d** Montant annuel des principales prestations rémunérées **à des entreprises sous contrat** 19

### Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement

- a** La maîtrise des impacts **sur l'environnement** 20
  - 1** Démarche environnementale ISO 14001 20
  - 2** Une surface d'exploitation réduite 21
  - 3** La plateforme de nourrissage des milans royaux 21
- b** La pérennisation du partenariat **avec TRIFYL** 22
- c** Le maillage en **stations de transit** 23
- d** Le geste **de tri** 24
  - 1** Une tarification incitative 24
  - 2** Les objectifs du Grenelle de l'Environnement 25
  - 3** Le bilan environnemental du recyclage 25
- e** La sensibilisation à **la thématique des déchets** 26
  - 1** Le jeune public cible privilégiée du SYDOM 26
  - 2** Les équipements de traitement : véritables vecteurs de communication 27

## ÉDITORIAL

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement des exécutifs locaux et, par voie de conséquence, par celui du Comité syndical du SYDOM.

Au terme d'un processus électoral un peu complexe qui méritera d'être repensé et simplifié, 53 délégués ont été élus pour gérer à l'échelle départementale la problématique du traitement des déchets ménagers et assimilés.

À l'unanimité, le Comité syndical m'a reconduit dans mes fonctions de Président.

Cette confiance m'honore et me conforte dans mon engagement et ma détermination à faire avancer le grand chantier de la valorisation de nos déchets.

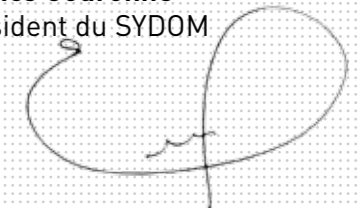
Avec mes 52 collègues du Comité syndical dont 37 siègent pour la première fois au SYDOM, nous nous sommes fixés les priorités suivantes :

- > développer les actions de prévention y compris au niveau des petites collectivités adhérentes ;
- > conforter les performances du recyclage en s'appuyant sur une communication tant départementale que de proximité ;
- > étudier l'opportunité d'une départementalisation des déchèteries en l'inscrivant dans une perspective de mutualisation et d'économie d'échelle ;
- > mettre tout en œuvre pour que puisse enfin aboutir un projet d'implantation d'une unité départementale de valorisation des déchets.

Pour ce dernier point, j'en appelle à la solidarité de tous les acteurs ÉTAT, DÉPARTEMENT, CHAMBRES CONSULAIRES, COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES pour qu'ensemble nous réunissions les conditions d'acceptabilité d'un équipement d'intérêt général à la fois protecteur de l'environnement et vecteur d'activité économique locale.

Pour la mise en œuvre de ce programme au service des Aveyronnaises et des Aveyronnais, vous pourrez compter sur la volonté de l'équipe du SYDOM aussi bien élus qu'agents des services.

**Patrice Couronne**  
Président du SYDOM



# 2014

## LES FAITS MARQUANTS

### MAI ♦

20 MAI

Obtention de la certification ISO 14001 pour l'installation de stockage des déchets de Solozard (Villefranche-de-Rouergue).



### JUIN ♦

02 JUIN

Mise en service de la station de transit des déchets ménagers de Saint-Affrique.

18 JUIN

Renouvellement des instances du SYDOM Aveyron. Séance d'installation du nouveau Comité syndical et élection de Patrice COURONNE à la présidence du SYDOM Aveyron.

### JUILLET ♦

07 JUILLET

Mise en service de la station de transit des déchets ménagers de Decazeville.



### AOÛT ♦

28 AOÛT

Obtention du permis de construire pour la dernière station de transit des déchets ménagers située à Villefranche-de-Rouergue.



### OCTOBRE ♦

15 OCTOBRE

Lancement d'une étude de faisabilité concernant le transfert éventuel des déchèteries au SYDOM Aveyron.

21 OCTOBRE

Journée d'information destinée aux nouveaux élus et concernant la collecte sélective des emballages; journée suivie d'une visite du Centre de valorisation des déchets de Millau.

### NOVEMBRE ♦

06 NOVEMBRE

Sensibilisation à la problématique du traitement des déchets ménagers résiduels avec la visite du bioréacteur et du pôle des énergies renouvelables du syndicat de traitement des déchets du Tarn, TRIFYL.



### DÉCEMBRE ♦

9 DÉCEMBRE

En signe de solidarité départementale, accueil gratuit des déchets post catastrophe de la Communauté de communes du Saint-Affricain, victime d'inondations dévastatrices.

10 DÉCEMBRE

• Attribution du marché pour la valorisation des collectes sélectives du Nord Aveyron à l'entreprise Braley.

• Le SYDOM Aveyron désigné porteur du contrat départemental avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, en lieu et place des collectivités.



Le  
Sydom  
Aveyron



## a UNE COMPÉTENCE UN TERRITOIRE

Les **35 intercommunalités** représentant **301 communes** et **269 679 habitants** ainsi que le **Conseil Départemental** se sont regroupés au sein du SYndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) de l'Aveyron pour traiter ensemble les déchets ménagers. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les structures de l'intercommunalité ont évolué avec notamment le rattachement de communes à une intercommunalité.

En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu ainsi bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures. Le SYDOM de l'Aveyron qui s'étend ainsi sur **8 669 km<sup>2</sup>** intervient après la collecte des déchets réalisée par les collectivités adhérentes.

La compétence traitement englobe les opérations suivantes :

- > le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur envoi vers les sites de traitement,
- > la valorisation et le recyclage,
- > l'élimination.

Le SYDOM de l'Aveyron est titulaire des contrats avec les éco-organismes pour les emballages ménagers et les imprimés non sollicités pour un périmètre de 265 614 habitants répartis sur 296 communes (l'ensemble des intercommunalités et des communes membres à l'exception de la Communauté de Communes de Séverac). ◆

## b ORGANISATION ET RÉPARTITION DES EMPLOIS

Le SYDOM fonctionne à travers un Comité syndical, un Bureau, des Commissions et des services. Au 31 décembre 2014, l'effectif était de **11 personnes**.

Les remplacements des agents du SYDOM sur chacun des sites représentent en cumulé 1 agent à temps plein. Ces remplacements sont assurés par conventionnement soit

avec une collectivité, soit avec une association d'insertion.

Le fonctionnement des stations de transit de Belmont-sur-Rance, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Sainte-Geneviève-sur-Argence est assuré par du personnel mis à disposition dans le cadre de convention avec les intercommunalités locales. ◆

## c L'OUTIL INDUSTRIEL DU SYDOM

Le SYDOM dispose de plusieurs équipements en tant que gestionnaire ou client :

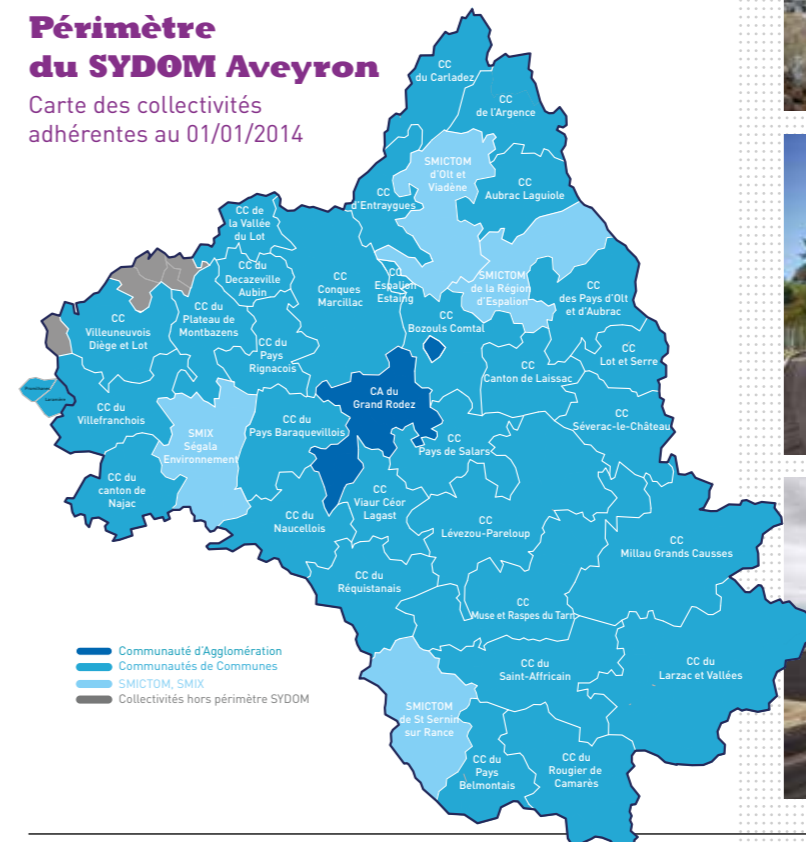
- > 3 centres de tri,
- > 1 plateforme de compostage des déchets verts,
- > 1 installation de stockage des déchets,
- > 1 bioréacteur,
- > 11 stations de transit.

Ce qui représente **près de 100 emplois générés**. ◆

**100** emplois générés  
sur le territoire  
dont 11 emplois directs

### Périmètre du SYDOM Aveyron

Carte des collectivités  
adhérentes au 01/01/2014





Les indicateurs techniques

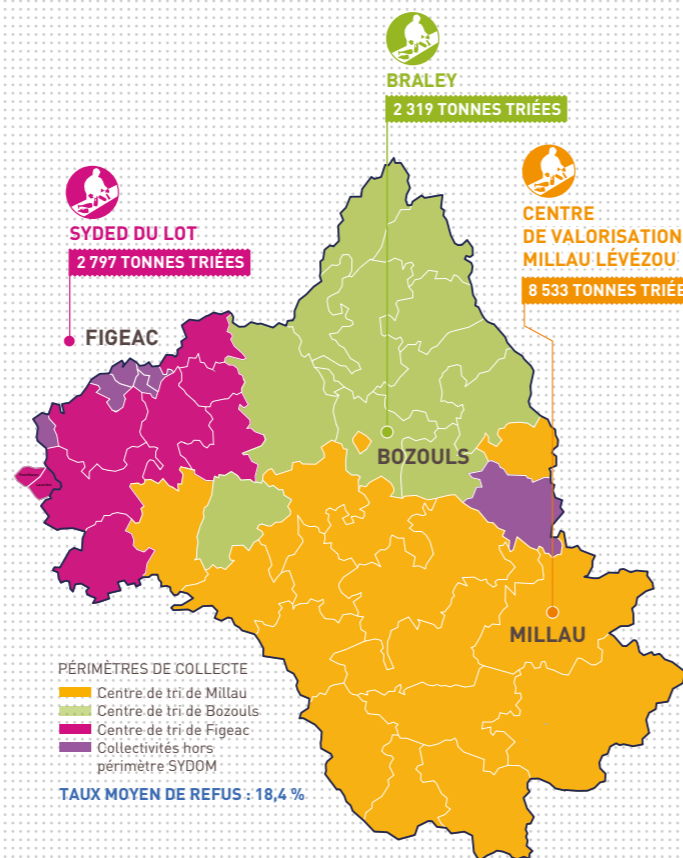
## a LES DÉCHETS TRIÉS

Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages, en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Pour le compte de 265 614 habitants, le SYDOM a assuré le tri de 13 649 tonnes et grâce aux 3 équipements suivants :

- > le centre de tri de Millau dont l'exploitation a été assurée par la société Véolia Propreté,
- > le centre de tri de Bozouls au travers de la prestation réalisée par l'entreprise Braley Rouergue Loca Benne,
- > le centre de tri de Figeac dans le cadre du partenariat passé avec le SYDED du Lot. ♦

En 2014, avec une moyenne annuelle de 51,4 kg par Aveyronnais, les produits de collecte sélective collectés ont progressé de 2,4 %, soit 1,2 kg/hab./an supplémentaires. Le taux moyen d'erreurs de tri, appelées refus, augmente, il passe de 17,5 % en 2013 à 18,4 % pour l'année 2014. Les refus représentent tout de même 9,5 kg/hab./an.



13 649 tonnes de déchets triés

51,4 kg/habitant/an  
+ 1,2 kg/habitant/an entre 2013 et 2014  
+ 0,7 kg/habitant/an de refus supplémentaire entre 2013 et 2014

## b LES DÉCHETS ENFOUIS

Pour assurer l'élimination de 77 852 tonnes de déchets ménagers produits par 265 614 Aveyronnais, le SYDOM s'est appuyé sur :

- > L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, à Villefranche-de-Rouergue et dont l'exploitation est assurée en régie.
- > Le bioréacteur de Labessière Candeil dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL.

En 2014, avec une moyenne annuelle de 237 kg par Aveyronnais, la production de déchets ménagers résiduels a augmenté de 0,7 % ce qui représente une hausse de 1,6 kg/hab./an.

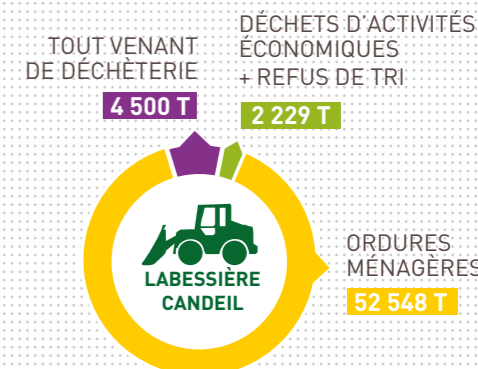
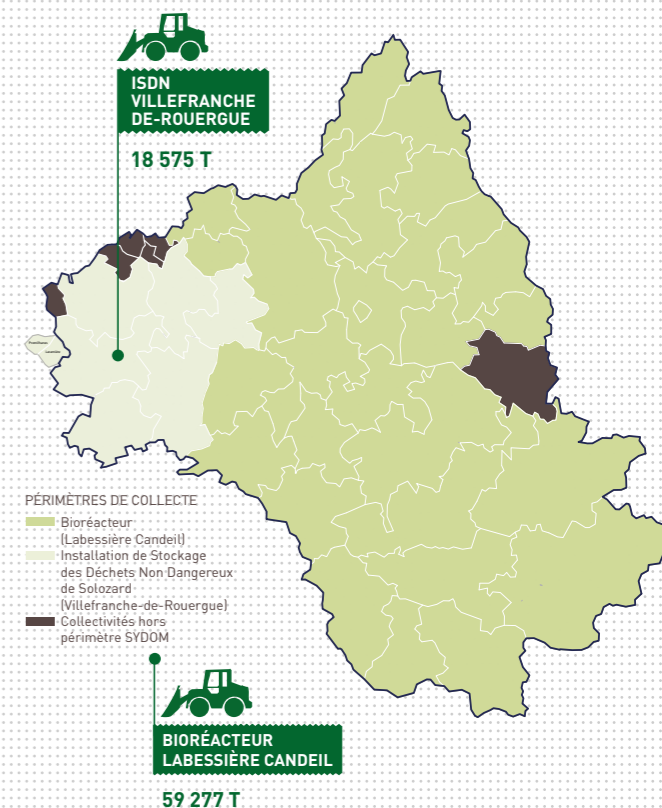
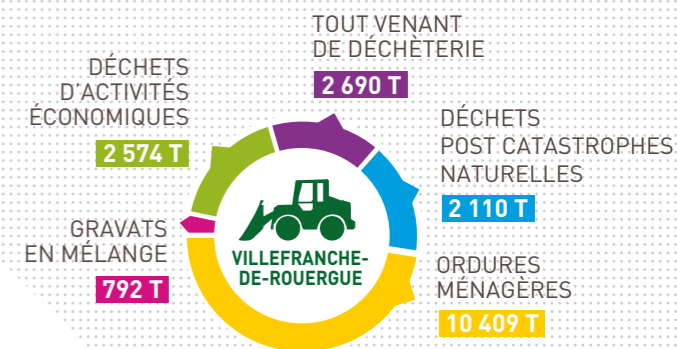
77 852 tonnes de déchets enfouis

237 kg/habitant/an  
+ 1,6 kg/habitant/an entre 2013 et 2014

Face à la catastrophe naturelle qui a touché le Saint-Affricain, il était du devoir du SYDOM de faire jouer la solidarité départementale pour traiter les déchets post catastrophe.

Le SYDOM avait fait de même suite aux inondations de Farrou en 2007 et à la tempête qui s'était abattue sur Morlhon en 2013.

C'est pourquoi, compte tenu du caractère exceptionnel, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Solozard a traité les déchets post catastrophe en accord avec Monsieur le Préfet de l'Aveyron. 2110 tonnes de déchets post catastrophe ont ainsi été traités en 2014. ♦



Les indicateurs techniques



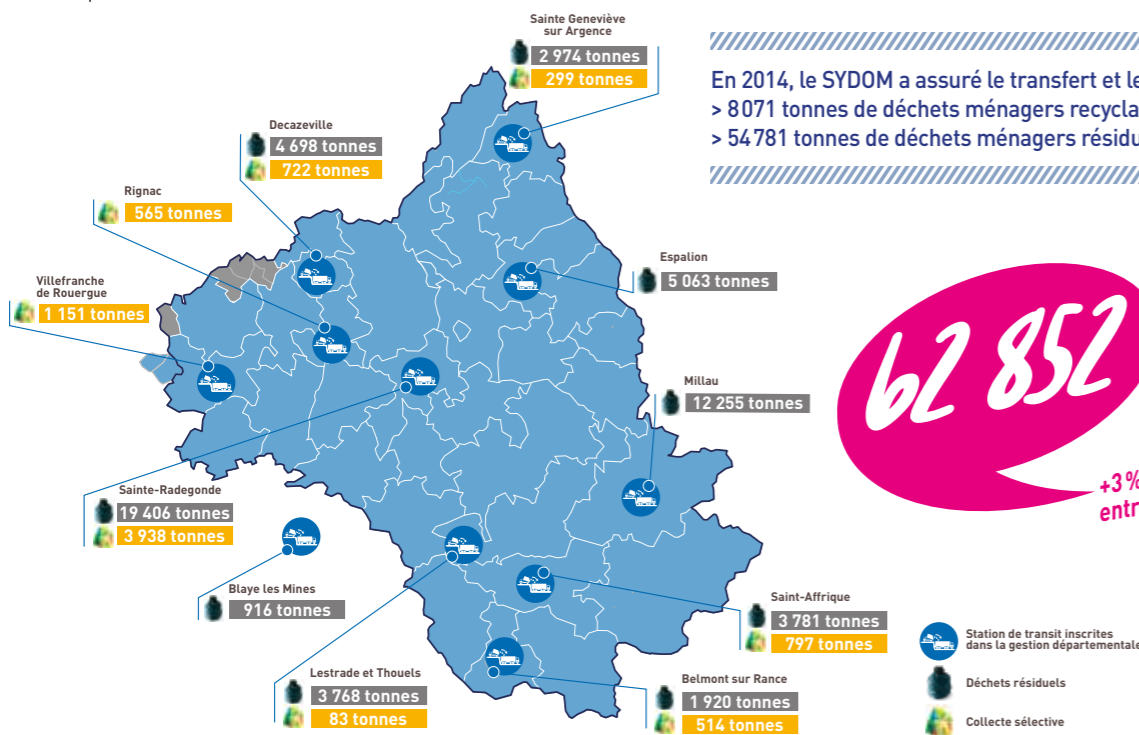
## c LES DÉCHETS TRANSFÉRÉS

Dans le cadre de sa compétence transfert/traitement des déchets ménagers, le SYDOM Aveyron est chargé de réaliser et gérer les stations de transit.

En sus des stations de Belmont-sur-Rance, Espalion, Lestrade-et-Thouels, Millau, Sainte-Geneviève-sur-Argence et Sainte-Radegonde (Arsac) déjà opérationnelles, les stations de transit de Saint-Affrique et de Decazeville ont été mises en service respectivement en juin et juillet 2014. Dans une logique de proximité et de partenariat avec le Syndicat Mixte TRIFYL, le SYDOM s'appuie depuis janvier 2013 sur la station de transit de Blaye pour les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Naucellois. À ce maillage départemental, il conviendra d'ajouter la station de transit de Villefranche de Rouergue pour laquelle, en 2014, le permis de construire et le dossier de déclaration ont été obtenus et la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée.

Au 31 décembre 2014, le SYDOM gère donc 8 stations de transit et s'appuie sur 1 équipement extérieur au département et 2 équipements provisoires pour assurer le transfert des déchets ménagers recyclables (Rignac et Villefranche de Rouergue). Le SYDOM exploite en régie les stations de transit de Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels, Saint-Affrique, Sainte-Geneviève-sur-Argence et Sainte-Radegonde. L'exploitation de la station de transit de Millau a été confiée à la société Méditerranéenne de Nettoyement jusqu'au 16 mai 2014 et ensuite à la société Véolia. Les deux équipements provisoires sont gérés en partenariat avec nos collectivités adhérentes. Toutes les prestations de transport des déchets ont été confiées à des prestataires privés. Depuis le 17 mai 2010, date de mise en place du partenariat avec le Syndicat Mixte TRIFYL, les déchets ménagers résiduels de 8 Aveyronnais sur 10 passent par une station de transit. ♦

En 2014, le SYDOM a assuré le transfert et le transport de :  
> 8071 tonnes de déchets ménagers recyclables,  
> 54 781 tonnes de déchets ménagers résiduels.



62 852 tonnes de déchets transférées en 2014  
+3% de déchets transférés entre 2013 et 2014

## d LES DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage des déchets verts du Centre de Valorisation de Millau a permis de traiter 2 168 tonnes de déchets verts et d'écouler 1 243 tonnes de compost.

L'exploitation de cet équipement a été confiée à la société Véolia Propreté.

Les déchets proviennent à 92 % des collectivités du Millavois.

La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire. ♦



2 168 tonnes de déchets verts en 2014  
+ 4,5 % des déchets verts accueillis sur la plateforme entre 2013 et 2014

1 243 tonnes de compost en 2014  
+ 4,7 % de compost produit sur la plateforme entre 2013 et 2014

## e LES PRODUITS CONDITIONNÉS

Le Centre de Valorisation a vu son activité de conditionnement de papiers, cartons ou plastiques préalablement triés diminuer.

861 tonnes de papiers, cartons ou plastiques ont été conditionnées en 2014  
-15 % des déchets conditionnés entre 2013 et 2014

Ainsi, en 2014, 861 tonnes ont été mises en balles et valorisées :  
> 173 tonnes de papier,  
> 686 tonnes de cartons dont 683 tonnes sont issues des collectivités et 3 tonnes en provenance d'entreprises,  
> 2 tonnes de films plastiques.

Tous ces produits sont issus de points d'apports volontaires ou de déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM. ♦



Les indicateurs techniques

## LES DÉCHETS VALORISÉS

De façon générale, on constate une légère diminution des tonnages valorisés (- 1,2 %). À eux seuls, le verre, le papier et le carton représentent, en cumulé, 91 % des matériaux valorisés.

- Il convient de distinguer pour le papier et le carton :
- > la part de matériaux issus de la collecte sélective gérés par le SYDOM,
  - > la part de matériaux issus des déchèteries ou de points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes. ◆

Sur les 5304 tonnes de cartons valorisés représentant 20 kg/hab./an :

- > 2824 tonnes proviennent de la collecte sélective, soit 10,7 kg/hab./an,
- > 2480 tonnes sont issues des déchèteries, soit 9,3 kg/hab./an.

Sur les 7739 tonnes de papiers valorisés représentant 29,1 kg/hab./an :

- > 5632 tonnes proviennent de la collecte sélective, soit 21,2 kg/hab./an,
- > 2107 tonnes sont issues des déchèteries, soit 7,9 kg/hab./an.



Pour une population de 265 614 habitants.

	Papier	Acier	Aluminium	Papier Carton non Complexé	Papier Carton Complexé	Verre	Bouteilles et flaconnages plastiques	Emballages plastiques souples	Total
Gisement en kg/hab./an 2014 > 2016	45,0	5,3	1,1	13,9	1,3	34,5	6,7	1,8	109,6
Tonnage	7739	512	34	5304	236	7798	799	408	22830
Performance en kg/hab./an	29,1	1,9	0,1	20,0	0,9	29,4	3,0	1,5	85,9
Taux de valorisation	65 %	36 %	9 %	144 %*	69 %	85 %	45 %	83 %	78 %

\* Taux de captage supérieur à 100 % car le gisement pris en compte par Éco-Emballages exclut une part des cartons collectés (commerçants et artisans).

**22 830** tonnes de déchets valorisés en 2014

3 déchets recyclables sur 4 sont valorisés en Aveyron

- 1,2 % de déchets valorisés entre 2013 et 2014





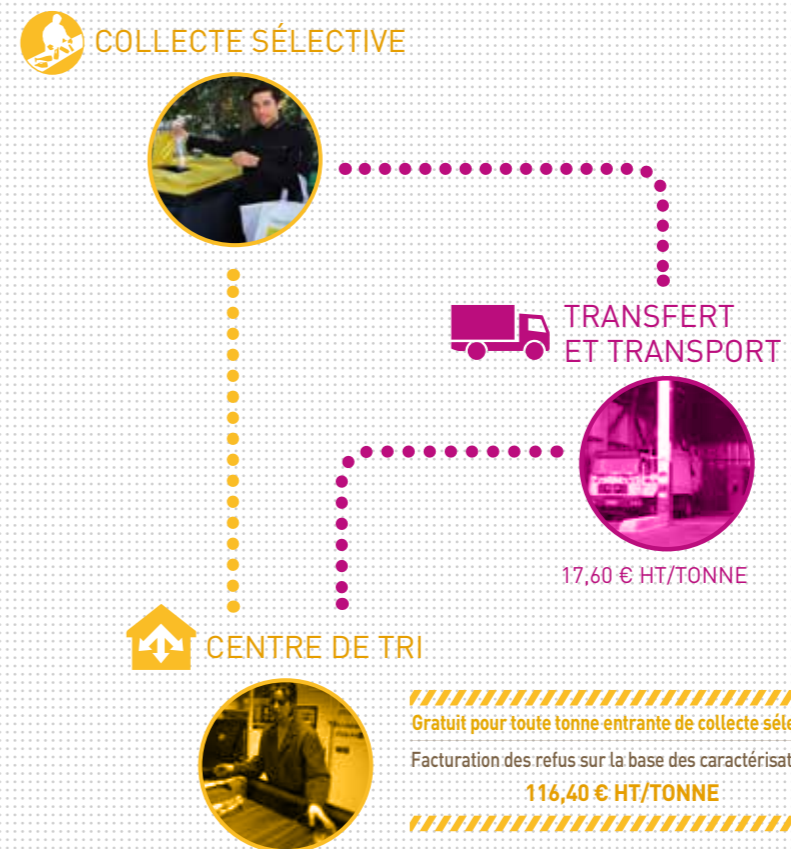
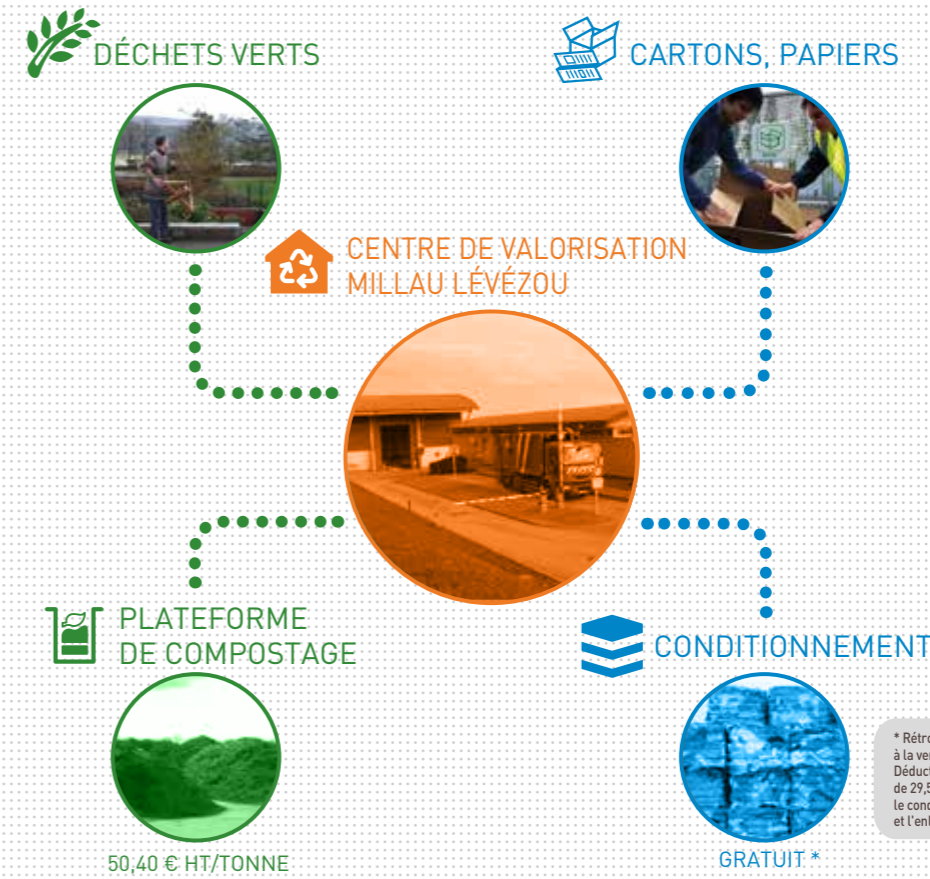
# Les indicateurs financiers



## a MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

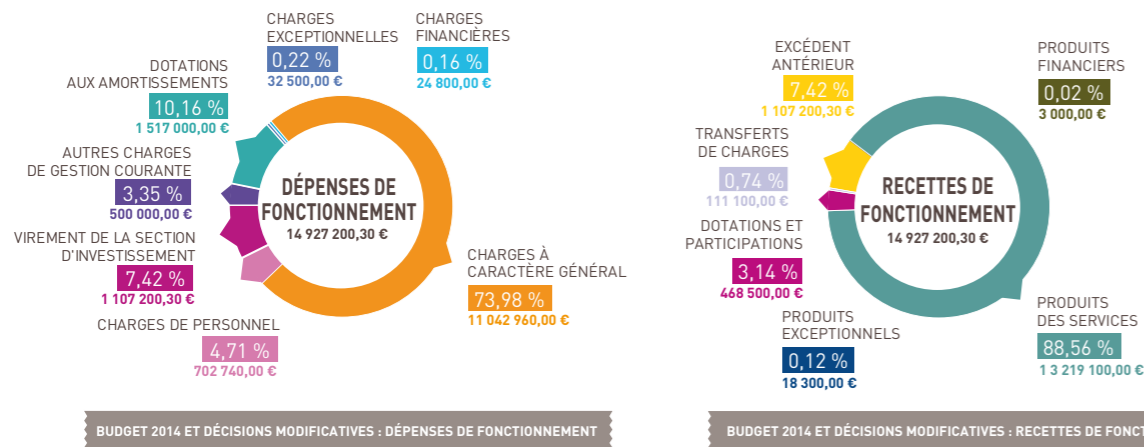
- une contribution à l'habitant qui n'a pas évolué depuis 2004 et qui s'élève à :  
> 0,625 € TTC par habitant pour le Département,  
> 1,250 € TTC par habitant pour les autres collectivités adhérentes.
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure sur le schéma suivant :



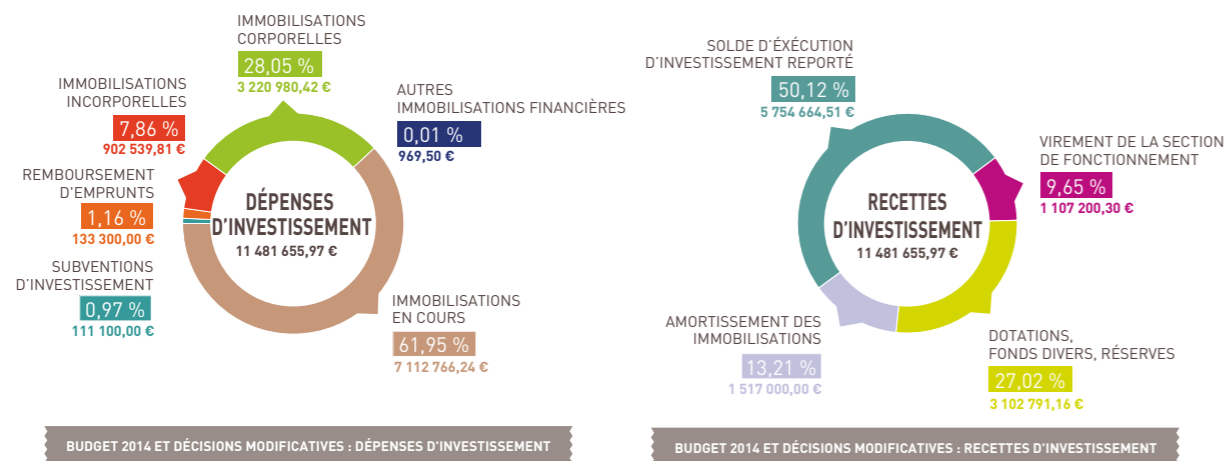
Les indicateurs financiers

## b MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

### 1 SECTION FONCTIONNEMENT



### 2 SECTION INVESTISSEMENT



## c UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGoureuse

Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses dont le SYDOM a le contrôle, à savoir le prix sans les taxes (TVA et TGAP).

D'autres paramètres extérieurs viennent grever les tarifs :  
> la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),  
> la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### 1 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

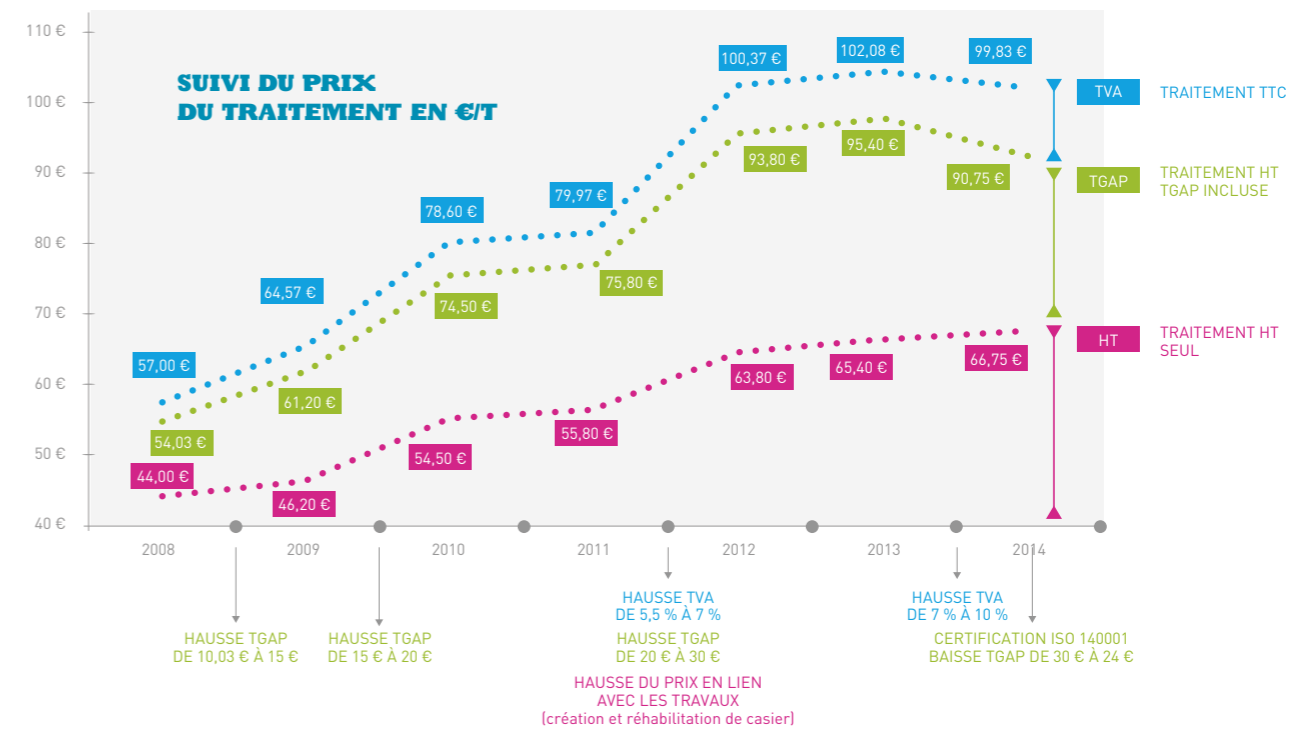
#### a. Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard à Villefranche-de-Rouergue

Sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, le prix du traitement HT des ordures ménagères suit les évolutions conjoncturelles et le coût des travaux.

considérablement alourdi la facture de nos collectivités adhérentes. La TGAP représente 1/3 du prix à la tonne payé par nos collectivités.

Les hausses consécutives de la TGAP et de la TVA ont

L'État contribue donc de manière conséquente à l'évolution du coût de traitement des déchets.



L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard a été certifiée ISO 14001 en 2014. Cette certification démontre une bonne gestion du site qui vise à maîtriser les impacts de cette activité sensible sur l'environnement. Cette certification a aussi une répercussion concrète pour nos clients puisqu'elle

permet de bénéficier d'un dégrèvement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Elle passe de 30 € HT/T à 24 € HT/T.

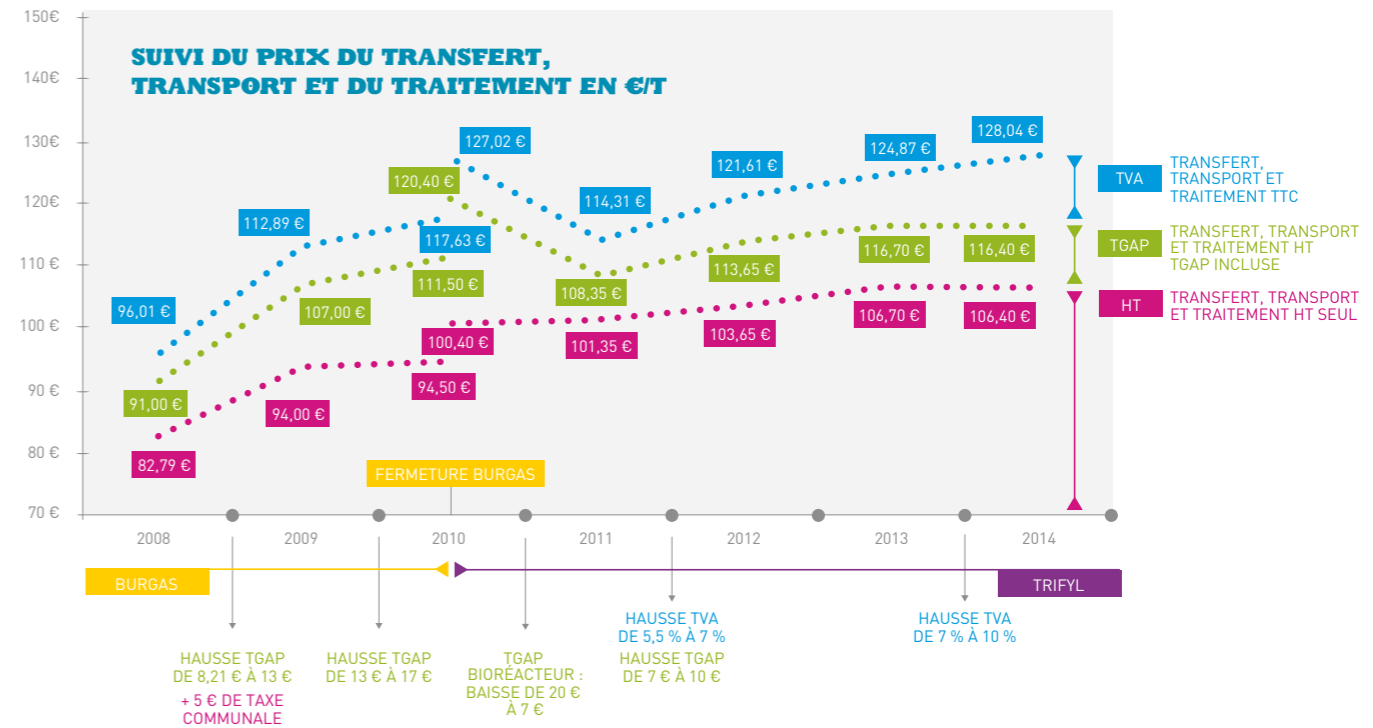
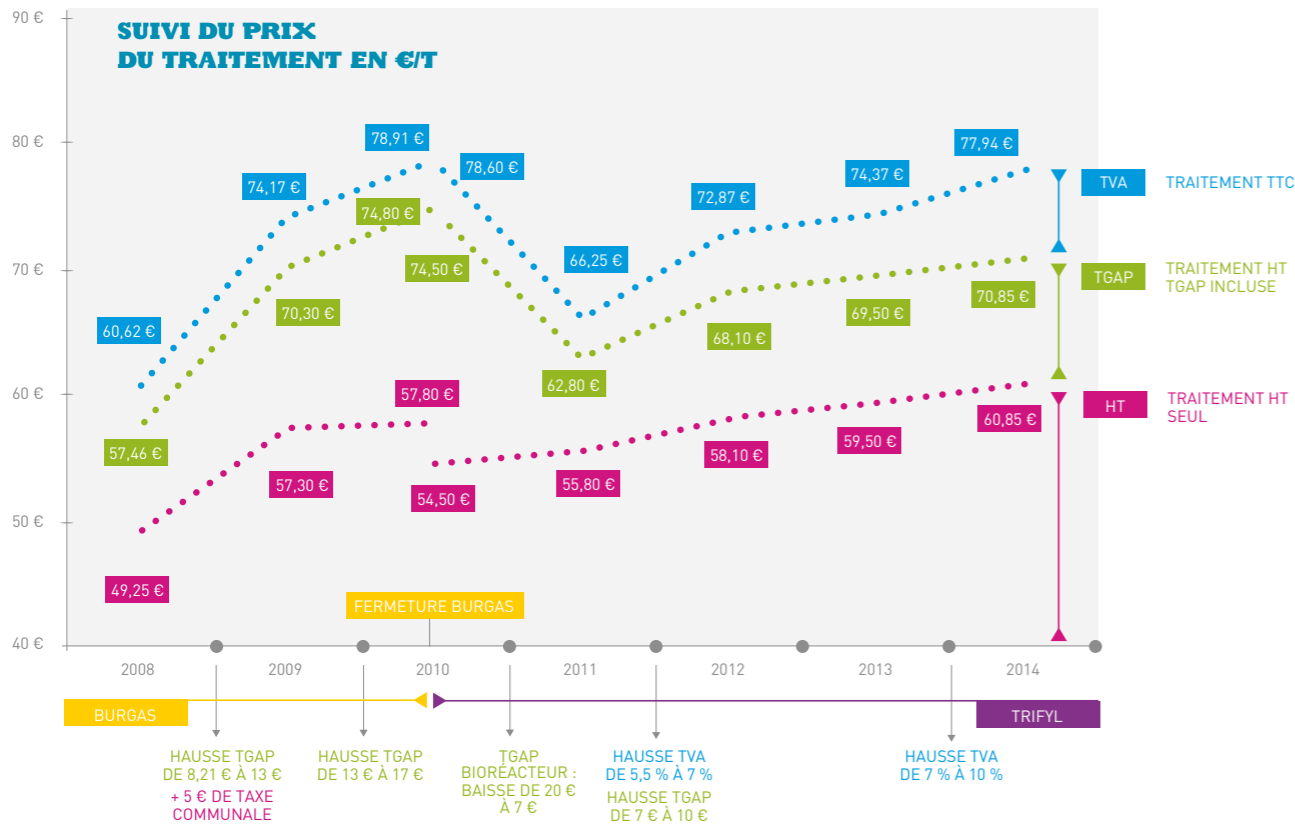
Cette certification démontre la volonté des élus du SYDOM de maîtriser les dépenses. ◆

Les indicateurs financiers



b. Du Burgas au bioréacteur

Le partenariat signé avec TRIFYL a permis d'abaisser le prix du traitement par rapport aux conditions tarifaires de la délégation de service public du site du Burgas, dont le SYDOM a hérité lors du transfert de ce contrat par la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez. ◆



d

## MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Traitement des déchets ménagers aveyronnais	Syndicat Mixte TRIFYL	3 953 136 €
Exploitation du Centre de Valorisation de Millau	Véolia Propreté	1 677 872 €
Tri des produits de collecte sélective du Nord Aveyron	Braley Rouergue Loca Benne	514 357 €
Tri des produits de collecte sélective de l'Ouest Aveyron	SYDED du Lot	707 971 €
Station de transit d'Arsac : transport des déchets*	Véolia Propreté puis National Calsat	481 057 €
Station de transit du Centre de Valorisation de Millau : gestion du transfert et transport	Société Méditerranéenne de Nettoyement	278 301 €
Station de transit de Sainte Geneviève sur Argence : transport des déchets	Établissement Boix	115 994 €
Station de transit de Belmont sur Rance : transport des déchets	Transport Arles	49 272 €
Station de transit de Saint-Affrique : transfert et transport des déchets	Transport Arles	98 787 €
Station de transit de Lestrade et Thouels : transport des déchets	Transport Cazottes	83 552 €
Station de transit d'Espalion : transport des déchets*	Braley Rouergue Loca Benne puis National Calsat	123 927 €
Station de transit provisoire d'Aubin : transport des déchets	Véolia Propreté	75 153 €
Station de transit de Decazeville : transport des déchets	National Calsat	55 025 €

\* Le marché de transport a été renouvelé en cours d'année 2014.

## 2 TRAITEMENT, TRANSFERT ET TRANSPORT

Avec l'externalisation du traitement des déchets, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée.

Les contributions versées à l'État, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler de façon conséquente le prix du traitement des déchets. ◆

Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



Mai 2014  
Obtention de la certification ISO 14001

Conformément au décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets présente les mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

# a LA MAÎTRISE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

L'installation de stockage des déchets de Solozard a une démarche tournée vers la maîtrise des impacts environnementaux. Conformément au Code de l'Environnement, le SYDOM établit un rapport annuel dressant un bilan de l'activité de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard qui est consultable sur le site internet du SYDOM : [www.sydom-aveyron.com](http://www.sydom-aveyron.com).

## 1 DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ISO 14001

Le SYDOM s'est engagé dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001, pour son installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Solozard.

Cet engagement a été récompensé par l'obtention de la certification ISO 14001 suite à l'audit réalisé par l'organisme de contrôle Afnor Certification en mai 2014. ♦



Cette certification est le fruit d'un travail collectif des élus et du personnel du SYDOM et d'une politique environnementale volontariste qui vise à :

- > prévenir toute pollution du milieu environnant,
- > respecter la législation et les autres exigences en vigueur qui nous sont applicables,
- > s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

## 2 UNE SURFACE D'EXPLOITATION RÉDUITE

Afin de mieux maîtriser les nuisances olfactives et les envols, la surface d'exploitation a été réduite et un captage du biogaz sur les alvéoles en cours d'exploitation est mis en place. ♦

## 3 LA PLATEFORME DE NOURRISSAGE DES MILANS ROYAUX

Pendant la période d'hivernage soit d'octobre à mars, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), par le biais de ses adhérents, alimente la placette 1 à 2 fois par semaine à partir de déchets carnés des abattoirs de Villefranche de Rouergue.

Il convient de rappeler que les modalités d'implantation et de gestion des placettes d'alimentation sont régies par une réglementation spécifique et font l'objet d'un agrément délivré par la Préfecture à la LPO.

Les observations réalisées par les membres de la LPO ont permis de confirmer la très bonne fréquentation de la placette. ♦



Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



## b LA PÉRENNISATION DU PARTENARIAT AVEC TRIFYL

Le Syndicat Mixte TRIFYL et le SYDOM Aveyron sont deux syndicats départementaux voisins, de population et de territoires comparables avec une mission commune : le traitement des déchets.

Face à ce constat, le Syndicat Mixte TRIFYL et le SYDOM Aveyron ont un intérêt à mettre en œuvre un projet commun dans l'accomplissement de leur mission de service public.

La collaboration entre le SYDOM de l'Aveyron et TRIFYL s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- > une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, et notamment par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels,
- > une meilleure valorisation des déchets, grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels offerte par la technique du bioréacteur implanté à Labessière Candeil.

Dans le cadre du traitement des déchets ménagers résiduels de l'Aveyron, le bioréacteur de Labessière Candeil a produit à partir des déchets ménagers résiduels aveyronnais :

5 460 mwh d'électricité  
Consommation annuelle d'une commune de 530 habitants

16 840 nm<sup>3</sup> de biométhane carburant  
Trifyl s'est doté d'une flotte de véhicules roulant au bio méthane : un camion polybenne, 8 véhicules légers et une semi-remorque

Animés d'une volonté commune, les Présidents des deux syndicats ont donc souhaité renforcer la coopération interdépartementale en renouvelant le partenariat jusqu'au 31 décembre 2020 avec pour objectif de :

- > régir, à court terme, les modalités de traitement des déchets du SYDOM de l'Aveyron, afin de lui permettre de régler la situation existante sur son territoire,
- > initier un projet de collaboration qui doit s'inscrire dans la durée, les deux syndicats s'engageant ainsi à travailler en commun pour définir leur politique de gestion des déchets. ◆



## c LE MAILLAGE EN STATIONS DE TRANSIT

Connaissant plusieurs dénominations, la station de transit ou quai de transfert est une installation qui permet de regrouper le produit des collectes d'une zone géographique du territoire pour les acheminer vers des sites de traitement et de valorisation.

Utile indispensable à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports, la station de transit s'insère donc entre les étapes de collecte et de traitement des déchets ménagers.

En séparant la fonction « collecte » et la fonction « transport », la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- > une utilisation plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte en amont : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage,
- > une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site d'élimination des ordures ménagères, à la place de plusieurs bennes de collecte,
- > une réduction des nuisances liées au transport par une diminution globale du trafic,
- > une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement. ◆



Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



## LE GESTE DE TRI

### 1 UNE TARIFICATION INCITATIVE

La tarification incitative mise en place par le SYDOM s'inscrit dans une logique d'amélioration des performances de valorisation avec un geste fort :

- > la gratuité des produits de collecte sélective entrant en centre de tri,
- > la facturation uniquement des erreurs de tri, appelées refus sur la base des échantillonnages réalisés collectivité par collectivité, à 116,40 € HT par tonne de refus.

Sur la base d'un taux moyen de refus de 18,4 %, le coût moyen de la collecte sélective s'élève donc en 2014 à 21,42 € HT par tonne de produits de collecte sélective.

Chaque tonne de déchets valorisables enfouis coûte 116,40 € HT (coût d'une tonne enfouie au bioréacteur, transfert et transport inclus) alors que le tri d'une tonne de déchets valorisables est gratuit. Il est difficile de rendre plus attractif le tri des déchets. ◆

0 € pour le traitement de la collecte sélective en centre de tri

116,40 € ht/tonne Refus de tri



### 2 OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le taux de recyclage matière doit être porté à 75 % des emballages ménagers dès 2012 conformément aux exigences du Grenelle de l'Environnement. Le gisement de référence s'appuie sur les données fournies par Eco Emballages (données 2014-2016).

On observe un taux de captage du carton supérieur à 100 % car le gisement pris en compte par Éco-Emballages exclut une part des cartons collectés, à savoir celui des commerçants et artisans.

Nombres de déchets ménagers recyclables demeurent encore présents dans les sacs noirs. Il convient donc de poursuivre l'effort et d'améliorer les performances de certains matériaux tels que les métaux, les flacons plastiques, les films et suremballages plastiques et le verre. ◆

Avec 56,8 kg/hab./an valorisés sur un gisement d'emballages de 64,60 kg/hab./an, 88 % des emballages ménagers ont ainsi été recyclés et valorisés en 2014.



	TOTAL DES EMBALLAGES	VERRE	EMBALLAGES MÉTALLIQUES	FLACONNAGES PLASTIQUE ET PLASTIQUES SOUPLES*	CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES
GISEMENT	64,6 kg/hab./an	34,5 kg/hab./an	6,4 kg/hab./an	8,5 kg/hab./an	15,2 kg/hab./an
PERFORMANCE	56,8 kg/hab./an	29,4 kg/hab./an	2 kg/hab./an	4,5 kg/hab./an	20,9 kg/hab./an
TAUX DE CAPTAGE	88 %	85 %	31 %	53 %	138 %

\* Le gisement contribuant des emballages plastiques est de 16,816 kg/hab/an. Ce gisement intègre des emballages plastiques non valorisables dans les conditions économiques et techniques du moment pour 5,886 kg/hab/an et des emballages faisant l'objet d'une expérimentation pour laquelle le SYDOM n'a pas été retenu pour 2,354 kg/hab/an. À ce jour, seuls les bouteilles et flacons PET, PEHD et PP (6,726 kg/hab/an), ainsi que les emballages plastiques souples Pebd/Peht (1,850 kg/hab/an) peuvent être triés en Aveyron. Ils représentent un gisement de 8,576 kg/hab/an.

### 3 LE BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 26 433 tonnes de matières premières économisées  
Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



≈ 8 197 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées  
Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 4 880 habitants



≈ 646 millions de litres d'eau économisés  
Consommation annuelle d'une commune de 11 750 habitants



≈ 160 351 MWh économisés  
Consommation annuelle d'un bassin de population de 15 570 habitants

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Éco-Emballages.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités. ◆

Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



e

## LA SENSIBILISATION À LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS

### 1 LE JEUNE PUBLIC CIBLE PRIVILÉGIÉE DU SYDOM

En parallèle aux actions de proximité menées par les Ambassadeurs de tri, le SYDOM Aveyron insiste depuis de nombreuses années, sur la sensibilisation des enfants à la gestion des déchets.

En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement du Rouergue (CPIE), le SYDOM Aveyron poursuit ses animations pédagogiques d'une demi-journée avec un module répondant davantage aux nouvelles problématiques de tri et surtout de prévention. Ces animations sont proposées aux classes de cycle 3 (CE2/CM1/CM2)

de l'ensemble du département. Ce module de sensibilisation est soutenu financièrement à 80 % par le SYDOM Aveyron ; le restant étant à la charge de l'établissement scolaire ou éventuellement de la collectivité.

Sur l'année scolaire 2013/2014, 26 classes de cycle 3 ont sollicité le SYDOM pour une intervention du CPIE. C'est ainsi que 485 élèves ont pu être sensibilisés.

Par ailleurs, afin de poursuivre le travail de sensibilisation mené par le CPIE ou autres (Ambassadeurs de tri, professeurs des écoles), le SYDOM a souhaité soutenir le transport de ces écoles pour venir visiter le centre de valorisation des déchets de Millau ou bien le Centre de tri de Figeac.

Pour faciliter le déplacement sur ces équipements, le SYDOM Aveyron participe à hauteur de 1 euro le kilomètre. Sur l'exercice 2014, seules 9 classes se sont manifestées pour percevoir ce soutien. ♦



26 classes sensibilisées par le CPIE à la thématique des déchets en 2014  
représentant ainsi 485 élèves

### 2 LES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT : VÉRITABLES VECTEURS DE COMMUNICATION

Les visites des équipements de traitement du SYDOM Aveyron continuent de susciter un vif intérêt. En 2014, 998 visiteurs ont pu découvrir les installations de traitement du SYDOM (Centre de valorisation des déchets de Millau et l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard). Cela représente une petite diminution de 6 % par rapport à l'exercice 2013, qui était une année record.

Ces rencontres avec le public sont des moments d'échanges privilégiés permettant au public de mieux prendre conscience du volume et du devenir de leurs déchets. Grâce à ces visites, le SYDOM instaure une relation de confiance, donne du sens aux éco-gestes à accomplir au quotidien et contribue à mieux faire accepter les installations de traitement des déchets. ♦

998 personnes venues visiter le Centre de valorisation des déchets de Millau ou l'installation de stockage des déchets de Solozard

-6% Évolution du nombre de visiteurs entre 2013 et 2014





Rapport d'activité édité par  
**le SYDOM Aveyron,**  
3 place de la Mairie - 12510 OLEMPES

**Directeur de la publication :**  
Patrice COURONNE,  
Président du SYDOM Aveyron.

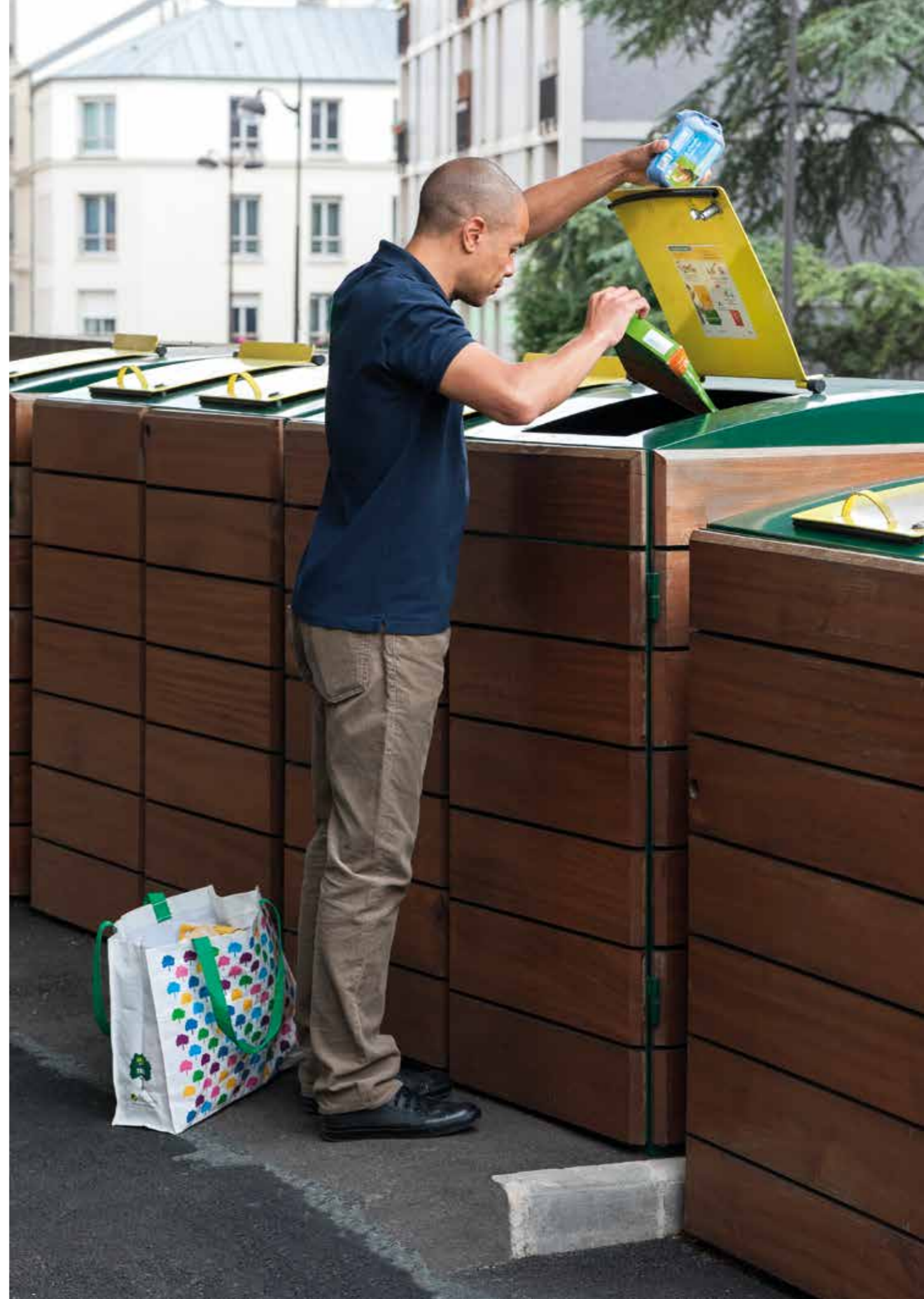
**Conception graphique :**  
ICOM - [www.icom-communication.fr](http://www.icom-communication.fr)

**Impression :**  
Document imprimé par MERICO,  
entreprise Imprim'vert®, procédé CtP  
avec des encres végétales.  
Impression sur papier Cocoon Silk  
FSC 100 % recyclé.

**Tirage :**  
500 exemplaires

**Crédits photographiques :**  
SYDOM Aveyron, TRIFYL,  
ÉCO-EMBALLAGES (P. ANTOINE,  
F. CATELOY, W. ALIX, E. NOCHER,  
A. SPERBER, L. VAUTRIN,  
M. GARROUTEIGT).

Agence et imprimeur certifiés FSC.







**Syndicat Départemental de traitement  
et de valorisation des déchets ménagers de l'Aveyron**

3 place de la Mairie - 12510 Olemps  
Tél. : 05 65 68 34 49 - Fax : 05 65 68 34 41  
Courriel : [sydom.aveyron@wanadoo.fr](mailto:sydom.aveyron@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sydom-aveyron.com](http://www.sydom-aveyron.com)

